MOTO CLUB ROUERGAT
45 Boulevard Haute-Guyenne
12 200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Épreuve FFM n° 15

ANNEXE – RÈGLEMENT PARTICULIER

ENDURO VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (12)

L'association **MOTO CLUB ROUERGAT** organise le **Dimanche 11 Octobre 2020 à VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (12)** et sur les communes voisines :

- Une manche du **Championnat de France d'Enduro à l'Ancienne 2020 ;**
- Une manche du **Championnat de Ligue Occitanie d'Enduro.**

Rappel : Cette manifestation se déroulera conformément au code sportif de la F.F.M., à ses annexes, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre réglementation finale, approuvée par le jury.

Article 1 : Date
Dimanche 11 Octobre 2020

Article 2 : Lieu
Foirail de La Madeleine
ZI Les Gravasses, Avenue du 8 Mai 12 200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Les communes traversées sont : Villefranche-de-Rouergue, Monteils, La Rouquette, Sanvensa, Morlhon, Savignac, Castanet.

Article 3 : Principe de l'épreuve
La course est une épreuve d'enduro moto qui se déroule sur une journée. Le tour est constitué de 2 boucles de 45 et 40 km, soit un parcours de 85 km environ, avec CH unique au Foirail de La Madeleine à la fin de chaque boucle et 2 spéciales (SP1 : Sanvensa et SP2 : Morlhon). Les spéciales seront chronométrées à chaque tour. Les plaques numéros ne sont pas fournies par l'organisateur.

Le parcours de liaison d'environ 85 kilomètres devra être parcouru :

- 2 fois pour les catégories du Championnat de France d'Enduro à l'Ancienne (sauf catégorie Randonneur) ;
- 1 fois pour la catégorie Randonneur du Championnat de France d'Enduro à l'Ancienne ;
- 2 fois pour les catégories Élites et National (sauf catégorie 50cc) du Championnat de Ligue Occitanie d'Enduro ;
- 1 fois pour la catégorie National 50cc du Championnat de Ligue Occitanie d'Enduro ;
- 1,5 fois pour la catégorie Ligue 3 du Championnat de Ligue Occitanie d'Enduro.

Article 4 : Nombre de participants admis
450 pilotes maximum

Article 5 : Groupes pouvant participer le 11 Octobre 2020

CHAMPIONNAT DE FRANCE À L'ANCIENNE			
Catégories	*Âge mini*	*Motos*	*Licence*
C1	16	Jusqu'à 1976	INTER – NCO – MAT – LJA
C2	16	1977 à 1979	INTER – NCO – MAT – LJA
C3	16	1980 à 1982	INTER – NCO – MAT – LJA
C4	16	1983 à 1985	INTER – NCO – MAT – LJA
C5	16	4T des classes C2, C3 et C4	INTER – NCO – MAT – LJA
C6	16	1986 à 1991	INTER – NCO – LJA
PF	14	50cc et 80 cc jusqu'à 1985	INTER – NCO – MAT – LJA – NJ3C
Randonneurs	16	C1-C2-C3-C4 – C5-C6-PF	NCO – MAT – LJA

CHAMPIONNAT DE LIGUE OCCITANIE D'ENDURO			
Catégories	*Âge mini*	*Cylindrée*	*Licence*
Élites E1 – E2 – E3	16	Toutes	INTER – NCO
National E1 – E2 – E3	16	Toutes	INTER – NCO
National Féminines	16	Toutes	INTER – NCO
National 50cc	14	50cc	NCO – NJ3C
National Vétérans	37	Toutes	NCO
National Espoir 125cc 2T	16	125cc 2T	NCO
Ligue 3 (si place disponible)	16	Toutes	LJA

Catégories du CHAMPIONNAT DE FRANCE D'ENDURO À L'ANCIENNE :
Elles sont définies par le millésime du modèle.

C1 : motos de 1976 et avant	COLSON : couleur rose
C2 : motos de 1977 à 1979 inclus	COLSON : couleur verte
C3 : motos de 1980 à 1982 inclus	COLSON : couleur noire
C4 : motos de 1983 à 1985 inclus	COLSON : couleur jaune
C5 : motos 4T des classes C2, C3 et C4	COLSON : couleur grise
C6 : Motos de 1986 à 1991 inclus **(licence NCO)**	COLSON : couleur transparente
PF : catégorie Pisse Feu : 50 cc et 80 cc	COLSON : couleur rouge
Randonneur : 1 Tour – Pénalité forfaitaire de 30 mn par spéciale si refus de la faire	COLSON : couleur bleu

Pour les catégories C1 à C5, les freins à tambours sont obligatoires.
Pour toutes les catégories jusqu'à C3 inclus, suspension arrière progressive (Monocross, Prolink, Unitrak, ITC, etc, ...) et refroidissement liquide sont interdits (Les Cantilevers sont autorisés si d'origine).
Pour la catégorie C4, les deux critères (suspension progressive ou refroidissement liquide) sont permis. Les motos apparues avant 1983, et ne possédant que l'un des deux critères, seront classée en C4.

Article 6 : Engagements et désistements
Engagement : Les droits d'engagement sont fixés à 69€ (*84 € au-delà du 20/09/20*) par pilote du Championnat de Ligue Occitanie.
Les engagements sont ouverts sur le site www.ffm.engage-sports.com pour le **Championnat de France d'Enduro à l'Ancienne** et seront ouverts le 20 Juillet pour les licences annuelles FFM du **Championnat de Ligue Occitanie d'Enduro.**
Pour les licences à la journée, les engagements se feront à partir du 15 Septembre en fonction des places restantes.

Tout engagement sans règlement sera automatiquement en liste d'attente et ne sera validé qu'à réception du règlement. Conformément à l'article 2.2.1.9 du code sportif, le club organisateur se réserve le droit de refuser un pilote sans avoir à en donner la raison. **La clôture des engagements est fixée au 30/09/2020**.
Les confirmations d'engagements et le numéro de course seront envoyés par mail et visibles sur le site www.ffm.engage-sports.com, une semaine à 15 jours avant l'épreuve.

Licence à la journée :
Attendre la validation de votre engagement avant toute prise et paiement de licence à la journée. Une fois votre engagement validé, **la prise de licence à la journée se fera uniquement par internet** sur le site http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/ de la FFM. Il vous faudra remplir et payer votre licence à la journée pour l'épreuve de Villefranche **à minima 72h avant l'épreuve** (Attention : le club ne fournira aucun formulaire papier et la prise de licence doit se faire obligatoirement par internet).

La numérotation des catégories sera ainsi faite :
De 1 à 399 : Championnat de France d'Enduro à l'Ancienne
À partir de 401 : Championnat de Ligue Occitanie d'Enduro

Désistement : Les désistements devront être communiqués à l'association Moto Club Rouergat par courrier auquel sera joint le certificat médical. **Si le désistement est signalé après le 30 Septembre 2020, cachet de la poste faisant foi, l'engagement ne sera pas remboursé.**
Les engagements sont nominatifs, ils ne pourront pas être échangés ou modifiés sans l'aval du Moto-Club Rouergat.

Les couleurs de fonds de plaques et de numéros seront :
Championnat de France à l'Ancienne : plaques jaunes et numéros noirs avec dimension minimum des chiffres : 11 cm
Élites E1-E2-E3 : Plaques rouges et numéros blancs
NationalE1-E2-E3-Vétérans : Plaques vertes et numéros blancs
Féminines : Plaques roses et numéros blancs.
Ligue 3 : Plaques noires avec numéros blancs pour toutes les cylindrées.

Article 7 : Accueil
L'accueil administratif et le contrôle technique se dérouleront au Foirail de La Madeleine de Villefranche-de-Rouergue le **samedi 10 Octobre 2020 de 14h à 18h30**. **Aucun contrôle ne sera réalisé le Dimanche 11 Octobre. (Il est possible que nous augmentions la plage horaire des contrôles (9h à 18h30) afin de respecter les mesures sanitaires).**

À leur arrivée, les pilotes engagés devront présenter :
- La licence FFM 2020 originale (pour les licences à la journée, obligation de présenter la licence à la journée imprimée).
- Le permis de conduire original ou CASM et BSR pour les jeunes en 50cc.
- La carte grise de la moto **(les W garage et WW sont interdits)**, la mise à disposition d'une moto au profit d'un pilote doit être impérativement attestée par son propriétaire.
- Le certificat d'assurance en cours de validité **avec le nom du pilote roulant**. (Les certificats d'assurance « Flotte » devront être accompagnés d'une attestation de l'assureur comprenant le numéro d'immatriculation de la machine. En cas de prêt de moto, des attestations de prêt et d'assurance précisant l'immatriculation devront être fournies. Documents originaux pas de photocopies acceptées).

Article 8 : Motocycles
Les motocycles devront être conformes au code de la route et au règlement FFM en cours.
La monte de pneumatiques homologués – mention DOT sur le flan du pneumatique est obligatoire.
L'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile.

Les pilotes doivent obligatoirement utiliser un casque homologué ECE 22-05. Les casques JET sont autorisés sous réserve qu'ils disposent de l'homologation précitée. Les casques ayant un appendice aérodynamique (aileron) sont interdits, sauf ceux qui sont homologués d'origine avec cet accessoire.

Le port d'une protection dorsale et pectorale est obligatoire (norme CE et label FFM obligatoire).
Pour les protections ne bénéficiant pas du label FFM :

- Pectorale, la norme EN 1402-1 est obligatoire,
- Dorsale, la norme EN 1621-2 est obligatoire ;
- Gilet intégral (Pectorale et dorsale intégrées), les normes EN 1402-1 et EN 1621-2 sont obligatoires.

Les tear-off sont interdits.

Article 9 : Contrôle technique
Après l'accueil administratif, les participants devront y présenter leur machine, leur équipement (casques, protection dorsale et/ou pectorale) et leur système antivol homologué pour la moto. En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Les pièces ci-dessous seront marquées afin qu'elles ne puissent pas être changées en cours d'épreuve :

- Cadre : une marque sur la tête à droite
- Roue avant : une marque au centre du moyeu
- Roue arrière : une marque au centre du moyeu
- Moteur : une marque sur le côté droit et une marque à l'avant
- Silencieux : une marque

À l'issue du contrôle, le concurrent signera la feuille de vérifications techniques, après avoir contrôlé que toutes les marques correspondent bien aux normes. Par la suite, aucune réclamation concernant une marque oubliée ne sera prise en considération. Toute moto non présentée au contrôle technique ou non conforme ne sera pas admise au départ.

Article 10 : Parc fermé
Un parc fermé et gardé sera mis en place pour les machines du Samedi 10 Octobre 2020 à partir de 14h au Dimanche 11 Octobre 2020 à 9h.

Les contrôles terminés, le pilote devra conduire sa machine immédiatement dans le parc fermé, et ressortit aussitôt. Tout mouvement de la machine pendant la mise en place, ainsi qu'à la sortie du parc fermé, devra être effectué moteur à l'arrêt.

Pour les pilotes du championnat de France à l'Ancienne :
La béquille est facultative, mais le pilote doit alors prévoir une béquille amovible pour le placement dans le parc fermé.
Dans le même parc fermé, la couverture de la moto est autorisée. Une housse de protection de la moto peut être utilisée.

RAPPEL : Un système antivol homologué pour la moto est obligatoire pour rentrer dans le parc fermé.

Article 11 : Réparation et ravitaillement
Ils sont autorisés aux emplacements prévus à cet effet aux contrôles horaires (Tapis environnemental obligatoire).

Article 12 : Aide extérieure
L'aide extérieure est autorisée uniquement aux contrôles horaires.
L'entraide entre pilotes est autorisée.

Article 13 : Départ
Le 1er départ sera donné à 8h30, puis les départs s'échelonneront toutes les minutes par tranche de 4 pilotes.

Article 14 : Reconnaissances
Les reconnaissances du parcours de liaison et de la spéciale sont interdites à moto, à vélo ou en 4X4. Le non-respect de cette règle entraînera l'élimination du pilote concerné et la perte des droits d'engagement.

Article 15 : Signalisation et sécurité
L'épreuve se déroulant sur des chemins et voies ouverts à la circulation, les concurrents devront impérativement respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation.

Attention : La course n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation, une vigilance particulière est recommandée pendant la traversée des agglomérations.

Attention : Tout accident devra être signalé au directeur de course le jour même de l'épreuve.

Article 16 : Contrôles passages et zones de ravitaillement
Les zones ravitaillement sont signalées au moyen de 2 drapeaux blancs placés à 200 m avant la table de pointage. Le ravitaillement est autorisé dans cette zone. Le pilote est seul responsable de son pointage.

Article 17 : Mise hors course
La mise hors course sera effectuée de la manière suivante :
Retard de plus de 30 mn à un CH = mise hors course, elle s'apprécie à chaque CH à partir de l'heure théorique de pointage.

Article 18 : Arrivée
Les commissaires chargés de la vérification technique devront s'assurer que toutes les pièces marquées sont en place et qu'aucune irrégularité n'a été commise.
Les pilotes pourront retirer leur moto une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent de leur catégorie et sur présentation de la carte grise.

Article 19 : Réclamations
Les réclamations pourront être déposées auprès de la direction de course, dans un délai de 30 minutes après l'affichage du classement et seront traitées selon le présent règlement, par les officiels de la course. Elles devront être accompagnées d'un chèque de caution conformément au règlement FFM. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution conformément au règlement FFM. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 20 : Bonne conduite et enjeux environnementaux
Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement de l'épreuve ou portant préjudice grave à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur.

Les milieux naturels que vous allez traverser sont fragiles, respectez-les !

- Ne jetez aucun déchet sur le parcours. Utilisez les sacs qui vous ont été distribués à cet effet
- Toute circulation en dehors des sentiers balisés est interdite,
- Toute remontée de cours d'eau est interdite,
- Les traversées de cours d'eau se font exclusivement par des aménagements installés pour le jour de la manifestation (à défaut de ponts pérennes existants).

L'utilisation du tracé de l'épreuve, sur les parcelles privées, est formellement interdite à la circulation en dehors du jour de la course.
Les GPS ou téléphones enregistrant les parcours sont interdits.

Article 21 : Remise des prix
La remise des prix aura lieu le soir même de l'épreuve au paddock.

Visa MOTO CLUB ROUERGAT

MOTO CLUB ROUERGAT
45 Boulevard Haute-Guyenne
12200 Villefranche de Rouergue